

Charte de conduite au sein de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège

Règles que je dois suivre	Ce qu'il se passe si je ne les suis pas
<p>1) J'arrive à l'heure le matin et à chaque heure de la journée. PS: La porte est fermée à la sonnerie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque j'arrive en retard, au-delà de 5 minutes, je me présente au bureau des éducateurs et attends la sonnerie de l'heure suivante avant de réintégrer les cours. - 3 arrivées tardives = - 1 au comportement - Lorsque la deuxième heure de cours est entamée : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les cours généraux = ½ journée d'absence injustifiée • Pour les cours pratiques = 1 journée d'absence injustifiée
<p>2) Je viens tous les jours à l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque je suis malade, je présente mon certificat ou mon mot à l'éducateur responsable dans un délaï de 48 heures maximum. Je présente spontanément à tous les professeurs concernés la retranscription. - Si je dépasse la limite légale de 4 journées d'absence hors CM, un courrier est envoyé à la maison. Pour le 1er degré, les parents sont convoqués par la direction.
<p>3) L'élève qui</p> <ul style="list-style-type: none"> - n'est pas en possession de son journal de classe - n'a pas son journal de classe en ordre ou signé - perd son journal de classe et/ou sa carte magnétique et/ou livres prêtés - refuse de présenter son journal de classe lorsque le professeur le demande 	<ul style="list-style-type: none"> - -1 au comportement - -5 à la première vérification, et plus en fonction des remarques du titulaire et possibilité de refus de sortie autorisé - -10 au comportement et frais d'achat pour son remplacement plus remise en ordre rapidement (délai appréciable par l'équipe éducative) - rapport disciplinaire
<p>4) Je ne mange pas et ne bois pas en classe pendant le cours (à l'exception d'eau en bouteille en demandant la permission avant).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de non-respect: -5 au comportement
<p>5) Je ne m'absente pas aux cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute absence doit être justifiée. Je dois me mettre en ordre avant le cours suivant. - En cas de brossage, j'ai une ½ journée d'absence injustifiée et injustifiable.
<p>6) Toute absence à une évaluation prévue sera justifiée par une excuse valable. (ex. CM).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas contraire "0" pour l'évaluation.

7) Je réponds poliment et sans grossièreté. Je n'insulte ni le personnel (professeurs, éducateurs, personnel d'entretien,), ni les élèves.	- Toute impolitesse sera sanctionnée par un retrait de points au comportement, selon l'importance des faits.
8) Je ne fais pas l'apologie du suicide, de la scarification ou autres comportements du même genre.	- Une aide du PMS sera proposée. - Les parents seront informés.
9) Je ne suis pas sous emprise de drogue(s) ou d'alcool. Je n'amène pas de produits illicites à l'école.	- Toute possession de drogue(s) ou alcool au sein ou aux abords de l'établissement = appel à la police. - Convocation des parents.
10) Je ne pratique pas le harcèlement.	- Tout acte de harcèlement sera renseigné par un rapport à la direction et une procédure disciplinaire sera engagée.
11) Je respecte le droit à l'image et à la vie privé.	- Si je filme ou photographie une personne à son insu, celle-ci est en droit de porter plainte à la police et une procédure disciplinaire pourra être engagée.
12) Je n'utilise pas mon GSM en classe sans l'autorisation du professeur.	- En cas de non-respect: -5 dans le journal de classe ou confiscation du GSM pour l'heure de cours - En cas de récidive, rapport disciplinaire.
13) Je respecte les locaux.	- Les parents seront avertis en cas de dégradation. - -5 au comportement - Frais de réparations ou de remise en état mis à charge du ou des responsables.
14) Au temps de midi, je ne sors de l'école qu'avec une autorisation notée dans mon journal de classe.	- Quand je suis libéré plus tôt, je me rends au bureau afin de noter la sortie autorisée. Je ne quitte pas l'établissement avant. Dans le cas contraire = 1h de retenue.
15) Lors des sorties et visites en dehors de l'école, suivre les instructions du professeur responsable et avoir un comportement irréprochable sur le trajet entre l'école et le lieu de visite et sur le lieu de visite.	- En cas de non-respect, rapport disciplinaire.
16) Pendant les évaluations et les examens, seul le matériel nécessaire est accepté.	- En cas de non-respect, reprise de l'évaluation/examen



A partir de -5 dans le journal de classe = 1h de retenue.

Si les points dans le journal arrivent en dessous de la moitié = un rapport à la direction et 3h de retenue avec un travail d'intérêt général.

S'ils atteignent "0" = un jour d'exclusion, effectué de 8h15 à 16h50 au bâtiment principal.

L'élève majeur ou la personne investie de l'autorité parentale pour l'élève mineur s'engage à respecter cette présente charte afin d'optimiser les conditions de travail du vivre ensemble et d'apprentissage au sein de l'établissement.

Signature de l'élève,

Signature du responsable de l'élève,